

# Stratégie de copropriété faisant appel à l'Assurance maladies graves Sun Life

## Jacques et Richard

Jacques et Richard sont les propriétaires de Votrentreprise.ca. Cette société très prospère doit son succès, en grande partie, aux efforts de Martin, vice-président des ventes et du marketing.

- Posséder sa propre entreprise présente certains avantages. Mais conserver de bons employés dans un marché de l'emploi concurrentiel est un défi constant. Évidemment, ce sont vos meilleurs employés que convoite la concurrence.
- Martin, 45 ans, est devenu une personne clé (parfois appelée un collaborateur essentiel) de l'équipe de Votrentreprise.ca. À titre de vice-président des ventes et du marketing, il a noué des liens étroits avec les Clients, les fournisseurs et la banque. De plus, il a joué un rôle important dans la croissance rapide de la société.
- Si Votrentreprise.ca perdait cette personne clé, elle pourrait subir une perte de revenu et devoir déboursier des coûts pour se remettre sur les rails.



## Le défi

### Planification de la poursuite des affaires et des avantages offerts aux dirigeants

Jacques et Richard savent qu'en perdant l'expertise de Martin, ils essuieraient des pertes d'environ 250 000 \$. Les profits et les revenus diminueraient, et les frais augmenteraient, y compris les frais qu'ils devraient déboursier pour engager quelqu'un d'autre.

Si Votrentreprise.ca ne pouvait pas absorber ces coûts, sa valeur s'en trouverait grandement réduite et son existence pourrait être compromise. Jacques et Richard ont besoin d'une stratégie financière qui protège Votrentreprise.ca de ces risques.

Ils décident de faire souscrire à Votrentreprise.ca une assurance maladies graves sur la tête de Martin. Ils protègent ainsi l'entreprise contre les pertes financières qui pourraient survenir si Martin tombait gravement malade.

Pour inciter Martin à rester au service de l'entreprise, Jacques et Richard lui offrent de prendre part aux avantages d'un contrat d'assurance maladies graves au moyen d'une convention de copropriété.

# La solution

## La stratégie de copropriété faisant appel à l'Assurance maladies graves Sun Life!

### Plusieurs propriétaires peuvent se partager les composantes d'un contrat Assurance maladies graves Sun Life.

Votrentreprise.ca et Martin signent une convention de copropriété par laquelle ils partagent les coûts et les avantages d'un contrat Assurance maladies graves Sun Life. Cette convention est un contrat privé entre les deux parties.

Votrentreprise.ca et Martin demandent un contrat Assurance maladies graves Sun Life T75 avec une garantie Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E) sur la tête de Martin. À moins d'avoir été annulée plus tôt, l'assurance prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 75<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Martin.

Votrentreprise.ca et Martin sont copropriétaires du contrat d'assurance maladies graves. Mais, en vertu de la convention de copropriété, chacun paie et détient des couvertures distinctes au titre du contrat. Votrentreprise.ca paie les primes du contrat de base, ce qui lui procure la protection dont elle a besoin. Martin, lui, paie les primes de la garantie Remboursement des primes. Si Martin n'a aucune des maladies graves couvertes pendant la durée de la convention et qu'il paie ses primes, il peut obtenir un remboursement des primes égal aux primes cumulatives que lui et son entreprise ont payées.

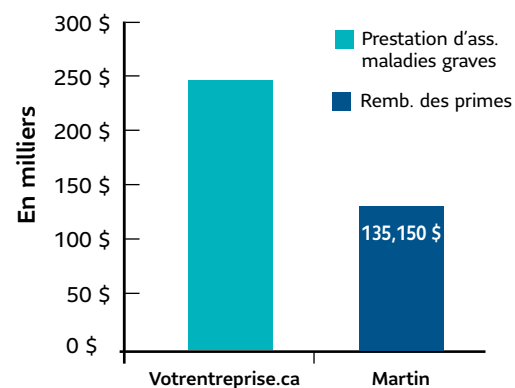
## Le résultat

Votrentreprise.ca obtient la protection qu'elle recherche et Martin peut prendre part aux avantages d'un contrat Assurance maladies graves Sun Life.

- Si, durant la durée de la convention, Martin contracte une maladie grave couverte et satisfait aux exigences relatives à la période de survie, Votrentreprise.ca recevra une prestation non imposable de 250 000 \$\*. Votrentreprise.ca peut utiliser cet argent pour les besoins de l'entreprise ou pour verser un montant imposable à Martin, sous réserve des dispositions de la convention.
- Si Martin ne contracte pas de maladie grave, il recevra 135 150 \$ à la résiliation du contrat. Cette somme représente les primes payées par Martin et Votrentreprise.ca\*\*.

**Choisir la garantie Remboursement des primes est un moyen astucieux d'inciter les personnes clés à rester au service de l'entreprise.**

### Sommaire des résultats\*\*\*



\* Pour le moment, aucune loi fiscale ne régit expressément les contrats d'assurance de base. Consultez votre conseiller juridique et votre fiscaliste pour vous assurer que cette stratégie répond à vos besoins.

\*\* Pour le moment, il n'existe pas de lois fiscales précises concernant le traitement fiscal de la garantie Remboursement des primes, mais il est possible qu'elle donne lieu à un avantage imposable. Consultez votre conseiller juridique et votre fiscaliste pour vous assurer que cette stratégie répond à vos besoins.

\*\*\* Une seule de ces sommes sera versée. Ainsi, si Votrentreprise.ca reçoit la prestation d'assurance maladies graves, Martin, lui, ne recevra pas le remboursement des primes. Si Martin ne contracte pas de maladie grave couverte, il recevra le remboursement des primes et Votrentreprise.ca ne touchera pas de prestation d'assurance maladies graves. Les montants indiqués ne sont donnés qu'à titre d'exemple et ne sont pas garantis. Les résultats réels varieront.

## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre représentant à la Sun Life.

